

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20210930-140-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2021

N° 140/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 23 septembre 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 7 octobre 2021

Objet de la délibération :

Recrutement et gratification des bénévoles des centres de vaccination

Nombre de membres)	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	64
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	6
· Dont représenté(e)s	12
· Excusé(e)s :	6
· Non excusé(e)s :	9
- Votants	82

Résultat du vote	
- Pour :	81
- Contre :	0
- Abstention :	0
- Ne se prononce pas	1

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le trente septembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de septembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Gilles ARNOULD à Sarah FAIVRE, Patricia LABERTERIE à Estelle BOURNEZ, Catherine FESSELIER à Gérard COULET, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Boris PIERRET à Vanessa DORDOR, Colette GROLEAU à Isabelle GUILLAME, Sébastien LAITHIER à Christophe JOUVIN, Mireille PICARD à Nathalie LAURENT, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Sarah VIONNET à Yves MOUGIN, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Maxime GROSHENRY à Jean-Claude GRENIER

Procuration

Philippe BOUQUET par Daniel ROY, Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Alain MONNIER par Julien DEFASNE, Gérard PESEUX par Aurore SCHMITT, Patrick TELES par Gilles DAVID, Claude CHATELAIN par Nicolas CHEVRIAUX

Suppléé(e)s

Excusé(e)

Michel DEBRAY, Danièle FIETIER, Romuald MAUGAIN, Rémy STADELMANN, Jean-Michel LIEVREMONT, Françoise GOUBET

Absent(e)s

Joël BOLE, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Yves GAMELON, Françoise LEBLANC-VICHARD, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Guillaume AYMONIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Pour répondre à la demande de l'Agence Régionale de Santé d'un déploiement territorial des centres de vaccination, la CCLL a ouvert deux centres de vaccination sur son territoire dans le cadre du Contrat Local de Santé,

Vu la mobilisation des élus, des professionnels de santé, des agents communaux et intercommunaux et des bénévoles qui permettent aux centres de fonctionner de manière efficace,

Vu le soutien financier accordé par l'ARS au bénéfice des bénévoles, le Président propose qu'une gratification soit versée aux bénévoles sous la forme d'une vacation, nécessitant la signature d'un acte d'engagement de vacataires pour un montant total estimé de 13 000 €. En contrepartie l'ARS versera une aide à la CCLL de 50 € par jour de présence par bénévole.

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité (M. Jacquot ne participant pas au vote) le Président à recruter ces bénévoles via une vacation et à verser les gratifications.

Fait et délibéré en séance, le 30.09.2021

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président